

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 447 publiée le 8 juillet 2014

JUIN 2014 : MGR AILLET A CÉLÉBRÉ DEUX PONTIFICAUX EN FORME EXTRAORDINAIRE DANS LA CATHÉDRALE DE CHARTRES

En complément de notre lettre de la semaine dernière, où nous nous intéressions aux chiffres des ordinations en France, nous voulons évoquer cette semaine les ordinations qui ont été conférées selon la forme extraordinaire du rite romain à Chartres, fin juin, par Mgr Aillet, évêque de Bayonne, pour la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre (FSSP). Grâce à l'accueil bienveillant de Mgr Pansard, évêque de Chartres, c'était un bis pour Mgr Aillet qui, le lundi de Pentecôte, avait déjà célébré dans la cathédrale de Chartres la messe pontificale de clôture du pèlerinage de Chrétienté.

I - 10 JUIN 2014 : MESSE DE CLÔTURE DU PÈLERINAGE DE CHRÉTIENTÉ

Cathédrale et parvis combles, comme chaque année, le lundi de Pentecôte. Un des grands intérêts du pèlerinage de Chartres, et tout spécialement de la messe de clôture, est que s'y rassemblent non seulement des prêtres et des pèlerins qui suivent habituellement la forme extraordinaire du rite, mais aussi des pratiquants occasionnels et même de très nombreux « nouveaux » qui découvrent à cette occasion la liturgie traditionnelle, ou qui tout simplement découvrent ou recouvrent la foi. Une fois encore, cette année, le pèlerinage et la messe de Chartres ont joué ce rôle.

Sans doute, le fait que le célébrant soit l'évêque de Bayonne, qui a pris des positions très nettes en faveur de la "Manif pour Tous", et qui a participé avec quelques autres de ses confrères aux défilés organisés à Paris et en province, a contribué à conduire à Chartres, le 10 juin, de nombreux jeunes manifestants et « veilleurs » venus des paroisses de France.

Mgr Pansard présidait au trône épiscopal. Mgr Aillet célébrait au faldistoire. Son sermon, dont le texte est [en ligne](#) sur le site du Pèlerinage, leur était d'ailleurs particulièrement destiné. L'évêque y a traité de l'engagement dans la cité, thème de la dernière journée du pèlerinage, placé sous le patronage de saint Thomas More, martyr pour avoir voulu « obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

La politique, a-t-il dit, « est recherche incessante d'un ordre social juste, orienté vers le bien commun ». L'engagement politique est nécessaire comme « animation chrétienne des réalités temporelles ». Avec cette précision : « La fin dernière de la société humaine reste subordonnée à la fin dernière surnaturelle de tout homme qui est capable de Dieu et qui est fait pour Dieu. » Ce qui lui a permis d'évoquer, au moins par allusion, l'idéal de chrétienté : « L'engagement politique, vous qui êtes chrétiens, qui appartenez à l'Église du Christ, doit être resitué dans le contexte de l'évangélisation. » Sans doute par prudence, l'évêque de Bayonne s'est uniquement référé à l'enseignement conciliaire et post-conciliaire en ce domaine, sans s'appuyer sur les textes de Pie XII, Pie XI, par exemple, pourtant considérablement plus complets et plus précis.

Mgr Aillet a ensuite évoqué directement « cette grande mobilisation de centaines de milliers de citoyens français - dont de très nombreux jeunes et familles de la génération Jean Paul II, et vous en êtes - qui sont

descendus dans la rue, non pas au nom de revendications catégorielles, mais pour promouvoir le bien commun et défendre le mariage et la famille, cellule de base de toute société humaine. Le mariage fondé sur l'union stable d'un homme et d'une femme, ouverts à la vie pour en garantir la filiation, c'est la Vérité du commencement ». L'évêque a ajouté : « J'ai parlé pour ma part à travers cette mobilisation, d'un printemps des consciences. Et je pense en particulier à ce très beau fruit de cette mobilisation qu'est le mouvement des Veilleurs, qui me fait toujours penser à cette parole de saint Jean-Paul II commentant l'appel de Jasna Góra, vous savez, cette prière prononcée, chantée devant la Vierge noire de Czestochowa, le lieu d'unité d'un peuple, de sa résistance spirituelle au communisme athée, et qui en eut même raison : "Je suis près de toi, je me souviens, je veille" ».

L'homélie était prononcée sans notes. Elle traitait d'un sujet aux implications délicates.

Mgr Centène, évêque de Vannes, n'a-t-il pas dit à ce propos : « Quelle attitude observer vis-à-vis d'un régime qui croit pouvoir bafouer le bien commun fondé sur le droit naturel ? ». Mgr Aillet a énoncé pour sa part des principes généraux : « Le bien commun, qui n'est pas seulement la somme des biens particuliers, mais qui est le bien que tous peuvent rechercher en commun, parce que seul il peut garantir la dignité de toute personne humaine sans acception de personne, à commencer par la plus petite, la plus faible, la plus fragile, a été définie par saint Jean XXIII comme : "L'ensemble des conditions économiques, sociales, culturelles, morales, intellectuelles, spirituelles, qui permettent dans la société à tout homme sans exception de rechercher sa fin dernière surnaturelle". »

A small rectangular box with the word "Image" centered inside, indicating a missing or placeholder image.

II - 28 JUIN 2014 : ORDINATIONS DE 3 PRÊTRES DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIERRE

Moins de trois semaines après le pèlerinage de Chrétienté, l'évêque de Bayonne est revenu à Chartres, pour conférer cette fois l'ordination sacerdotale à des membres de la Fraternité Saint-Pierre, en la veille de la saint Pierre et saint Paul. Il s'agissait de trois diacres français : Jean de Massia, Olivier de Nedde et Thibault Paris. Non seulement l'évêque de Chartres prêtait sa cathédrale, mais il avait en outre concédé pour l'occasion à son confrère l'usage du trône pontifical.

L'assistance était à nouveau très nombreuse, massée dans le transept et dans le grand chœur, car la nef centrale de la cathédrale est en restauration. On a dénombré plus de cent prêtres assistant à cette cérémonie, prêtres de la FSSP, religieux, prêtres d'autres instituts Ecclesia Dei et une vingtaine de prêtres de divers diocèses de France. Étaient aussi présents les Pères Abbés bénédictins de Triors et du Barroux et le supérieur de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier.

Ces ordinations en forme extraordinaire, dans une cathédrale française, ont représenté un événement très important. Certes, ce n'était pas la première fois qu'un tel événement se produisait puisque, à quatre reprises déjà (la dernière fois, le jour de l'Ascension de cette année 2014), ont eu lieu des ordinations en forme extraordinaire dans la cathédrale de Toulon. Ordinations non seulement célébrées par l'évêque titulaire, Mgr Dominique Rey, mais concernant aussi, qui plus est, des prêtres destinés au diocèse de Fréjus-Toulon.

La célébration du 28 juin dernier représente toutefois un nouveau pas dans vers une normalisation de la célébration de la forme traditionnelle, en son acte le plus important, celui de la « fabrication » sacramentelle de ministres pour cette forme et dans cette forme. Cette normalisation est d'autant plus enthousiasmante qu'elle n'émane pas d'évêques attachés d'une manière particulière à la forme extraordinaire mais, dans le cas de Mgr Aillet (issu de la Communauté Saint-Martin) comme de Mgr Rey (issu de la communauté de l'Emmanuel), de pasteurs bienveillants et sincèrement désireux de paix et de réconciliation entre toutes les sensibilités de catholiques, dans l'esprit exprimé maintenant si souvent par le pape François.

Il était très émouvant et réjouissant de voir les nombreux séminaristes, pour l'essentiel venus de Wigratzbad, le séminaire européen de la FSSP, assistant à cette cérémonie. Et surtout de voir la procession des diacres de la Fraternité Saint-Pierre. Ils sont 16 à avoir accédé au diaconat cette année et devraient, si Dieu le veut, devenir autant de nouveaux prêtres l'an prochain. À Chartres ou, pourquoi pas, dans une autre cathédrale française ?

Image: 20140708143100_ima447_2b.JPG